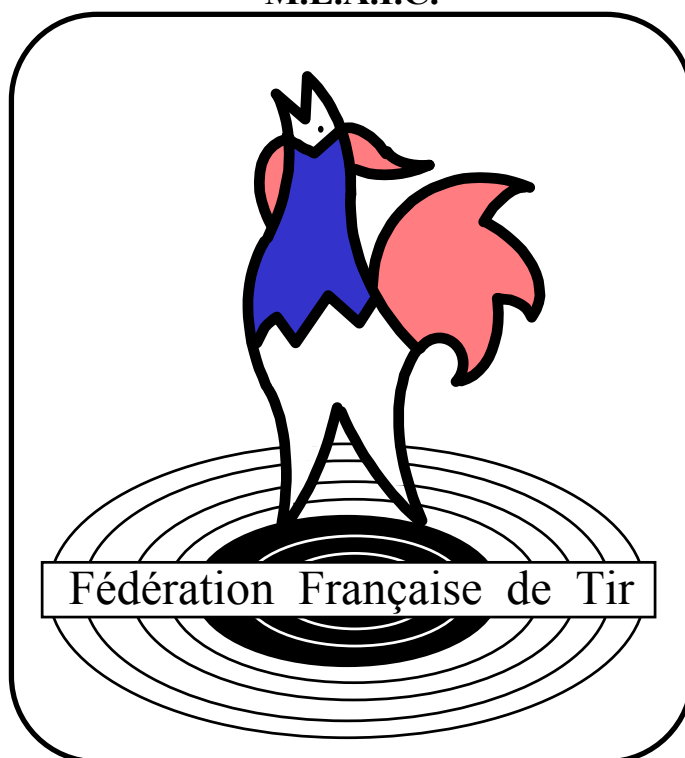
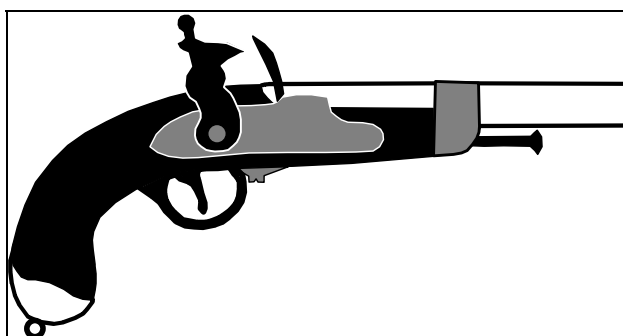


M.L.A.I.C.



RÈGLEMENT ARMES ANCIENNES



ÉDITION 2002 (FORMAT A4)

Mise à jour de Robert GÉRARD (CNA)

AUCUNE MODIFICATION DEPUIS L'ÉDITION DU 25 Août 1998 (corrigée 1999)

AVERTISSEMENT

Il y a lieu de se reporter aux instructions SEC de l'année en cours qui peuvent compléter ou modifier certains articles de ce règlement.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 100. STATUTS ET ORGANISATION DU M.L.A.I.C. | 1 |
| 110. Buts du M.L.A.I.C. | 1 |
| 111. LANGUAGE..... | 1 |
| 120. Membres..... | 1 |
| 130. Organisation..... | 1 |
| 140. Réunions du MLAIC..... | 1 |
| 200. CHAMPIONNATS MONDIAUX ET CONTINENTAUX | 2 |
| 210. CATEGORIES ET NOMBRE DE COMPÉTITEURS..... | 2 |
| 220. ÉPREUVES PAR ÉQUIPES..... | 2 |
| 230. MÉDAILLES ET TROPHÉES..... | 3 |
| 240. CÉRÉMONIAL..... | 3 |
| 250. Jury..... | 3 |
| 260. CONTRÔLE DES ARMES..... | 3 |
| 300. COMPÉTITIONS CIBLE | 4 |
| 310. CIBLES..... | 4 |
| 320. ENTRAÎNEMENT..... | 4 |
| 330. RÈGLES DE TIR..... | 4 |
| 340. CONTRÔLE DES POINTS..... | 5 |
| 350. armes..... | 5 |
| 360. ÉPREUVES FUSILS ET MOUSQUETS..... | 7 |
| 370. ÉPREUVES ARMES DE POING..... | 7 |
| 400. COMPÉTITIONS PLATEAU | 8 |
| 401. ÉPREUVES PLATEAU..... | 8 |
| 410. RÈGLES DE TIR PLATEAU..... | 8 |
| 420. DÉROULEMENT DES TIRS PLATEAU..... | 9 |
| 500. RÈGLES DE SÉCURITÉ ARMES ANCIENNES | 10 |
| 600. ORIGINE DU NOM DES ÉPREUVES | 10 |

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site de la Fédération Française de Tir : <http://www.fftir.asso.fr>

**100.STATUTS ET ORGANISATION DU M.L.A.I.C.****110.BUTS DU M.L.A.I.C.**

L'organisation au niveau international du tir aux armes anciennes est dénommée: "Muzzle Loading Associations International Committee" et elle s'appellera MLAIC dans ce document. Les buts du MLAIC définis par l'Assemblée Générale du 20 juin 1971, sont les suivants :

- ⇒ Développer l'intérêt pour les armes anciennes par des tirs aussi raisonnablement proches que possible des conditions et du style de l'époque d'origine.
- ⇒ Empêcher toute modification susceptible d'altérer la valeur historique des armes et promouvoir leur entretien pour les sauver de la destruction ou de dommages irréparables.
- ⇒ Développer les recherches historiques sur les armes anciennes et leur utilisation.
- ⇒ Établir des règles de tir et résoudre les litiges à ce sujet, organiser des compétitions et en publier les résultats, attribuer trophées et titres.

NB: La définition de ces buts montre de toute évidence, que les tireurs appartenant au MLAIC doivent avoir le plus grand intérêt pour le passé historique des armes qu'ils utilisent, et que ceux qui ne sont intéressés que par le tir n'ont pas leur place dans les championnats MLAIC.

111.LANGAGE.

La langue officielle du MLAIC sera l'anglais

120.MEMBRES.**121. Délégué.**

Chaque Fédération nationale armes anciennes reconnue par le MLAIC en sera nommée membre et devra désigner un délégué officiel. Toute correspondance, inscriptions aux championnats, etc.. devront passer par lui.

122. Fédération.

Le délégué peut changer, mais la fédération armes anciennes représentative du pays restera la même, à moins que celle ci ne notifie officiellement au MLAIC un changement dans la structure représentative du pays.

123. Représentativité.

Le MLAIC ne peut reconnaître qu'une fédération de clubs pour représenter un pays et non un club isolé. Dans le cas d'absence d'une fédération, ce sera au Comité Olympique du pays de désigner la structure représentative.

124. Correspondant.

Une distinction doit être faite entre pays "Membres" qui participent aux championnats et pays "Correspondants" qui ne participent pas ou qui débutent. Seuls les "Membres" ont droit de vote aux assemblées MLAIC.

125. Membre honoraire.

Le titre de membre honoraire du MLAIC peut être accordé par le Comité à d'anciens membres de celui-ci.

130. ORGANISATION.**131. Présidence.**

Le président de la fédération nationale organisant le championnat du monde est désigné président du MLAIC, à partir du jour suivant la fin du championnat précédent et jusqu'au dernier jour du championnat.

Le président de la fédération nationale organisant un championnat de zone est désigné vice-président du MLAIC, à partir du jour suivant la fin du championnat précédent et jusqu'au dernier jour du championnat.

132. Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général est élu à la fin de chaque Assemblée Générale du MLAIC lors des championnats du monde.

133. Cotisation.

Les frais de courrier du Secrétariat Général sont couverts par une contribution annuelle à régler en espèces par chaque pays lors de l'Assemblée Générale. Les règlements par chèque ou en retard feront l'objet d'une majoration pour couvrir les frais bancaires ou les intérêts. Tout pays dont la cotisation n'est pas réglée depuis plus d'un an sera considéré comme ayant quitté le MLAIC.

134. Frais.

Pour chaque compétition, les frais de voyage et d'hôtel du Secrétariat Général et ceux du Coordinateur International désigné sont pris en charge par le pays organisateur, sauf si la faible participation rend la chose impossible.

140. REUNIONS DU MLAIC.**141. Réunions.**

Le MLAIC se réunit deux fois lors de chaque championnat du monde.

- ⇒ Réunion Technique pour : donner les instructions techniques aux équipes, désigner les officiels du contrôle des armes, désigner les arbitres et les marqueurs, établir le plan de tir, régler les transports etc.
- ⇒ Assemblée Générale pour discussion de l'ordre du jour. La réunion doit commencer entre 14h et 18h pour se terminer avant 23h.

142. Décisions de l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale il sera décidé des points suivants: dates des prochains championnats et matchs postaux, modifications aux règles (pour le championnat mondial suivant), admission de nouveaux membres, montant de la contribution annuelle, autres problèmes de planification.

143. Ordre du jour

Le Secrétaire Général doit envoyer le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale à tous les délégués au moins 3 mois avant la réunion pour permettre à ceux-ci de le discuter au sein de leur fédération.

Les propositions à insérer à l'ordre du jour doivent être reçues par le Secrétaire Général au moins 4 mois avant la réunion.

144. Votes.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des votes exprimés (les abstentions n'étant pas comptabilisées comme vote).

Si un membre ne peut assister à la réunion, il peut envoyer un remplaçant avec pleins pouvoirs ou faire parvenir un vote par correspondance au Secrétaire Général. Chaque pays ne peut avoir qu'une voix, que ce soit par son délégué, par correspondance ou par procuration.

Les propositions non inscrites à l'ordre du jour ne pourront être adoptées qu'à l'unanimité des votants.

145. Procès verbal.

Des imprimés de vote seront distribués aux délégués et une fois remplis, ils tiendront lieu de procès verbal de réunion.

146. Commission.

Une Commission MLAIC de 6 membres est élue à chaque Assemblée Générale, pour constituer une structure permanente qui étudiera les propositions et recommandera les modifications au règlement.

147. Information.

Les délégués doivent tenir informé le Comité des dates de tout événement majeur pouvant perturber les championnats MLAIC.



200. CHAMPIONNATS MONDIAUX ET CONTINENTAUX

201. Périodicité.

- ⇒ Le championnat du monde se tiendra tous les 2 ans, de préférence entre le 1er juillet et le 30 septembre.
- ⇒ Les championnats de zone seront organisés les années intermédiaires en zone A (Europe) et B (Pacifique).
- ⇒ Les records du monde ne sont établis que lors des championnats du monde. Les records de zone peuvent être établis par un résident de la zone au cours d'un championnat mondial ou de zone.
- ⇒ Les tireurs d'une autre zone peuvent participer à un championnat de zone en tant que tireurs invités non classés.

202. Invitations.

Le pays organisateur devra envoyer les invitations officielles et les fiches préliminaires en février de l'année du championnat. Les pays participants devront envoyer leurs inscriptions pour le 1^{er} mars.

203. Fiches d'inscription.

Les fiches d'inscription seront retournées au moins 6 semaines avant la compétition avec les renseignements suivants:

- noms des membres de l'équipe et des responsables,
- bureau de douane proposé pour l'entrée dans le pays,
- liste des armes avec marque, type, calibre, n° et identification,
- moyens de transport,
- réservation d'hôtel ou lieux de camping.

204. Nationalité.

Chaque participant doit être résident permanent et possesseur d'un passeport du pays ou être né dans le pays qu'il (elle) représente.

205. Participation.

Lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente, l'organisateur du championnat devra expliquer si l'invitation de certains pays pose des problèmes politiques à son pays. Dans le cas où des fédérations devraient se conformer aux décisions de leurs gouvernements, il est possible d'autoriser la participation d'une équipe internationale MLAIC formée de tireurs de pays non membres ou de tireurs de pays membres n'envoyant pas d'équipe officiellement autorisée.

206. Droit d'inscription.

Un droit d'inscription (individuel/équipe) sera perçu pour couvrir les frais.

207. Programme recommandé de championnat

| | |
|-------------------|---|
| Lundi | Contrôle / Réunion technique / Entraînement |
| Mardi | Contrôle / Entraînement / Assemblée Générale / Cérémonie d'ouverture |
| Mercredi | Compétition / Buffet des tireurs |
| Jeudi et Vendredi | Compétition / Remise de récompenses |
| Samedi | Compétitions / Barrages plateau / Banquet officiel / Cérémonie de clôture |

La durée pourra être réduite à 6 jours ou moins pour limiter les frais.

210. CATEGORIES ET NOMBRE DE COMPÉTITEURS

211. Participants.

Le nombre de tireurs pour chaque épreuve, sera fixé par le pays organisateur en fonction de la capacité du stand.

212. Pourcentage de répliques.

Chaque fois que possible, le nombre de tireurs par épreuve et par pays ne devra pas dépasser 12 dont, au maximum, 50% de tireurs de réplique (par exemple pour 12 places, le nombre des répliques pourra aller de 0 à un maximum de 6).

213. Validation.

Une épreuve individuelle devra compter au moins 4 tireurs pour être validée.

214

N° 7 (COLT) et N° 12 (MARIETTE) : même nombre maximum d'inscrits.

215

N° 2 (MAXIMILIEN) et N° 5 (COMINAZZO): minimum de 5 inscrits possibles par pays.

216. Catégories.

Les épreuves peuvent être tirées en 2 catégories : arme d'origine (O) ou réplique (R).

- ⇒ Un tireur ne peut pas participer dans les deux catégories.
- ⇒ Si nécessaire, les deux catégories peuvent être tirées en même temps.
- ⇒ Les équipes se tirent en (O) à l'exception des équipes 13,17, 19, 20, 24, 25 et 23 (O ou R ou O+R)

220. EPREUVES PAR ÉQUIPES

221. Planification.

Si nécessaire, les épreuves par équipes pourront être tirées avec les épreuves individuelles. Dans ce cas, le capitaine d'équipe devra indiquer avant le jour prévu, les noms des tireurs dont les résultats seront comptabilisés pour les équipes. Une seule équipe par pays est prévue dans chaque épreuve.

222. Validation et composition.

L'inscription de 4 équipes est nécessaire pour valider une épreuve.

Une équipe est composée de 4 tireurs à l'exception du 17, 25, 27 prévues à 3.

Dans l'épreuve 23, les 4 membres viennent de 2 épreuves différentes.



230.MEDAILLES ET TROPHÉES.

231.Médailles.

Médailles aux 3 premiers individuels et aux membres des 3 premières équipes. Diplômes pour les places de 4^{ème} à 6^{ème} individuel.

232.Trophées.

Un trophée de champion du monde sera remis au vainqueur de chaque épreuve individuelle et pour chaque équipe première.

233

Les capitaines d'équipes doivent ramener les trophées au Championnat suivant.

234.

Chaque tireur recevra une médaille et un certificat de participation ainsi qu'un programme.

240.CEREMONIAL.

241. Ouverture.

Le championnat sera ouvert par une courte cérémonie avant le début des compétitions.

242. Clôture.

Une cérémonie de clôture sera organisée le dernier jour après la remise des médailles.

250.JURY.

251.Désignation.

Un comité d'arbitrage (Jury) sera désigné lors de la réunion technique du championnat. Il comprendra 3 titulaires et 3 remplaçants.

252.Remplacement.

Un remplaçant prendra la place d'un titulaire quand le litige concernera :

- ⇒ un concurrent de son propre pays,
- ⇒ une épreuve où il (elle) est tireur.

253.Obligations et fonctions du Jury :

- ⇒ régler les litiges,
- ⇒ vérifier les 4 meilleurs résultats de chaque épreuve,
- ⇒ vérifier les armes des 4 meilleurs dans le cas d'une réclamation.

254.Appel.

Les décisions du Jury sont définitives et sans appel.

255.Délais.

Les réclamations doivent être présentées par écrit auprès du Jury par le capitaine d'équipe ou son délégué.

Les réclamations concernant les résultats doivent être déposées moins de 1 heure après l'affichage initial.

256.Sanctions.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- ⇒ avertissement par l'arbitre de pas de tir,
- ⇒ déduction de 2 points du résultat,
- ⇒ disqualification par le Jury sur rapport de l'arbitre de pas de tir.

257.Affichage.

Le président du Jury et l'arbitre principal doivent rédiger et afficher les résultats des réunions du Jury.

258.Information du Jury.

Pour aider l'information du Jury, un arbitre du pays organisateur en sera membre sans droit de vote.

260.CONTROLE DES ARMES

261. Désignation.

La Commission de contrôle sera désignée par le président du MLAIC parmi les membres d'au moins trois pays participants différents. Les organisateurs devront à l'avance rechercher les volontaires parmi les pays participants et prévenir avant le début des compétitions ceux qui ont été désignés.

262.Obligations et fonctions.

Les obligations et les fonctions de la Commission de contrôle sont les suivantes :

- ⇒ avant le début des compétitions, inspecter et accepter toutes les armes utilisées avant chaque épreuve.
- ⇒ identifier et marquer visiblement toutes les armes conformes et en fixer la catégorie (O) ou (R).
- ⇒ être en possession de tous les matériels nécessaires à une inspection compétente (pied à coulisse, micromètre, loupes, mesure de pas...) et avoir les spécifications exactes des types d'armes les plus connues.
- ⇒ la commission peut vérifier toute arme, organes de visée, calibre, "bedding"... sur le pas de tir immédiatement après que l'arme a tiré.

263.Authentification.

- ⇒ Toute arme d'authenticité douteuse sera présentée avec toute documentation valable et elle sera acceptée avec "réserve normale" ou rejetée. Le label "réserve normal" signifie que la commission accepte l'arme comme correspondant aux règles, mais sans garantir son authenticité.
- ⇒ Tout type de balle discutable sera présentée avec toute documentation valable et sera acceptée ou rejetée. Ceci s'applique à tout type de balle qui n'est pas d'un type de standard reconnu.

264. Refus.

La disqualification d'une arme inacceptable doit être décidée par la Commission de contrôle avant le début de l'épreuve.



300.COMPETITIONS CIBLE.

301. Obligations des participants.

Les capitaines d'équipes et les compétiteurs doivent connaître les règles MLAIC et le programme de compétition.

302.Arbitrage.

L'arbitrage est mis en place par le pays organisateur et il doit comprendre :

- ⇒ un arbitre principal responsable du fonctionnement général du stand,
- ⇒ des arbitres de pas de tir, chargés de vérifier la bonne mise en place des tireurs et le respect des règles pendant le déroulement de la compétition,
- ⇒ des pointeurs (greffiers) pour vérifier le nombre de coups tirés par chaque tireur sur les cibles qui leur sont assignées et noter les coups de flambage, les coups croisés et les mauvais fonctionnements des armes.

303. Spectateurs.

A l'exception des arbitres et officiels du MLAIC, personne ne sera admis en deçà de la limite de la zone des spectateurs fixée à 3 m derrière la ligne de tir. Sauf l'arbitre, personne ne peut parler aux tireurs pendant la compétition. Les spectateurs doivent rester silencieux pendant le tir.

304. Télescope.

Le tireur peut utiliser un télescope pour vérifier les impacts sur sa cible.

305.Direction du tir.

| | | | |
|---|--------------------|---------------------------------|------------------------|
| Le début et l'arrêt du tir seront signalés de la manière suivante : | "OUVREZ LE FEU" | "CESSEZ LE FEU TEMPORAIRE" | "CESSEZ LE FEU" |
| | 2 coups de sifflet | Série de coups de sifflet brefs | 1 coup de sifflet long |

De préférence au sifflet, il pourra être installé un signal audible bien différencié pour chacun des 3 commandements.

306.Chargement interdit avant "OUVREZ LE FEU".

307.Brûlage d'amorces ou flambage de bassinet interdit avant "OUVREZ LE FEU".

308.Armes désamorçées pendant le "CESSEZ LE FEU TEMPORAIRE".

309.Armes déchargées à "CESSEZ LE FEU"

310.CIBLES

311.Caractéristiques des cibles.

Les cibles doivent être en papier d'un minimum de 230 gr/m2 sauf si le papier est collé sur du carton.

| | | |
|-------------------------|--|--|
| Type de cible | cible militaire française (désignation MLAIC : C200) | cible ISSF pistolet 50 m (désignation MLAIC : C50) |
| Épreuves | 1-9-14-16-19 et 27 | 2-3-4-5-6-7-8-10-12-13-15-17-18-20-24-25 et 26: |
| Diamètre total | 800 mm en 10 zones égales | 500mm en 10 zones égales, |
| Diamètre du 10 | 80mm | 50mm, |
| Diamètre du visuel noir | 400 mm (de 10 à 6) | 200 mm (de 10 à 7) |

312.Marquage des cibles.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Angle gauche supérieur n° de la série | Angle gauche inférieur n° du tireur | Angle droit supérieur n° de la cible (poste de tir) | Angle droit inférieur n° de l'épreuve |
|--|--|--|--|

Le nom du tireur et du pays ne doivent pas apparaître ou être identifiables sur la cible.

La valeur de chacun des coups et le **résultat** final seront indiqués clairement dans l'angle inférieur droit avec les initiales des arbitres.

313.Nombre de cibles.

- ⇒ Dans les épreuves tirées sur C50, il sera utilisé 2 cibles placées côte à côte au même niveau. Six coups seront tirés sur l'une et sept coups sur l'autre.
- ⇒ Dans les épreuves tirées sur C200, une seule cible sera utilisée pour les 13 coups.

320.ENTRAINEMENT.

321

Pas d'entraînement autorisé pendant les jours de compétition. Deux jours d'entraînement seront prévus avant le début des épreuves.

322

Le nombre des cibles d'entraînement allouées à chaque nation sur chacun des stands sera proportionnel au nombre des inscrits.

330.REGLES DE TIR.

331.Positions de tir.

Les positions (debout, genou, couché) sont définies comme dans les règles ISSF, mais la bretelle de transport peut être utilisée dans toutes les positions.

332.Définition des épreuves.

- ⇒ Les épreuves de précision seront tirées en 13 coups et 30 minutes et les 10 meilleurs coups seront comptés pour le résultat.
- ⇒ UN coup de flambage pourra être tiré dans la butte après avoir prévenu le pointeur.
- ⇒ Les brûlages d'amorces, le flambage de bassinet et le tir du coup de flambage seront inclus dans les 30 minutes de la série.

333.Incident de chargement.

Dans le cas d'un incident de chargement (balle sans poudre, deux balles,...), le tireur doit demander à l'arbitre avant de tirer pour libérer son arme. Ceci, pour que ce tir supplémentaire ne soit pas compté dans les 13 coups autorisés.

334.Interruption du tir.

- ⇒ Si une série est arrêtée en raison du mauvais temps ou de toute autre cause, elle sera reprise à l'endroit ou elle a été arrêtée et pour le temps restant.
- ⇒ Si les cibles ne sont plus utilisables, elles seront remplacées et la série sera recommencée.

335.Incident de fonctionnement.

Toute réparation nécessaire à une arme pendant une épreuve, doit être faite seulement par le tireur et dans le temps normal de la série.

Lors d'un incident de fonctionnement, toute intervention d'une autre personne interdira au tireur de continuer l'épreuve. En aucun cas, le tireur ne pourra utiliser une autre arme ou être gratifié d'un temps supplémentaire pour la réparation.

336. Devoirs et responsabilités des compétiteurs

- ⇒ bien connaître et observer les règles et règlements de compétition,
- ⇒ présenter ses armes au Comité de contrôle pour inspection et approbation avant le début des compétitions,
- ⇒ apporter la preuve (si elle est demandée par le Comité de contrôle) de l'authenticité de ses armes,
- ⇒ se trouver pour chaque épreuve au bon poste de tir et à l'heure prévue,
- ⇒ faire preuve en permanence d'esprit sportif et promouvoir les buts du MLAIC,
- ⇒ maintenir ses armes et équipements en bon état.



340. CONTROLE DES POINTS.

341. Nombre de coups par cible.

Dans les épreuves avec 2 cibles, un **maximum de 7 coups** est autorisé sur l'une ou l'autre et tout coup en plus sera compté comme un manqué.

Exemple: cible 1 (8 coups) : 10, 10, 9, 9, 9, 9, 8, 7 (supprimer le meilleur coup, 10) cible 2 (5 coups) : 10, 9, 9, 9, 8 Résultat : 91 (10 meilleurs coups)

342. Valeur des impacts.

Le **centre** de l'impact devra être au moins sur la ligne pour être compté à la valeur de la zone supérieure.

343. Coup croisé.

Un coup tiré dans la cible d'un autre concurrent doit être signalé à l'arbitre et sera compté comme un manqué.

344. Authentification des résultats.

Les résultats seront authentifiés par un arbitre du pays organisateur et un officiel MLAIC.

345. Barrage individuel.

⇒ En cas d'égalité individuelle, passe en tête le tireur qui a le plus grand nombre de 10, de 9... en ordre décroissant des impacts décomptés.

⇒ Si les 10 coups décomptés sont identiques, le perdant est celui qui est l'auteur du 10ème impact le plus éloigné du centre.

⇒ Si l'égalité persiste, le 9ème impact sera mesuré et ainsi de suite (si nécessaire, les 10 coups décomptés seront utilisés de cette manière puis les 3 coups non enregistrés si l'égalité persiste encore)

346. Barrage par équipes.

⇒ Dans le cas d'égalité entre des équipes, sera classée en tête l'équipe qui a le plus grand nombre de 10, 9... en ordre décroissant des impacts décomptés.

⇒ Si les coups décomptés sont identiques, l'équipe perdante est celle qui a l'**impact décompté** le plus éloigné du centre.

350. ARMES.

351. Généralités.

⇒ Une arme ne peut être utilisée qu'une seule fois dans la même épreuve.

⇒ L'arme utilisée doit être propriété du tireur.

⇒ Les guidons ne peuvent être colorés qu'en blanc ou noir.

⇒ Le cran de sûreté, s'il existe, doit être en bon état.

352. Armes d'origine (O)

Toute modification d'une arme altérant sa valeur historique, interdira son emploi dans les épreuves MLAIC.

Les canons ne doivent pas être courbés pour les adapter à la distance tirée. Les canons répliques ou les manchonnages de canon d'origine sont interdits.

A) Fusils Réglementaires (épreuves 1/9, 3/10, 8/17, 11)

Fusils ou mousquets d'origine, non modifiés, fabriqués conformément à un modèle militaire.

⇒ Système de visée d'origine sans modifications sauf légère modification de la visée par mise en place d'une lame ou d'une hausse de rechange de même type et dessin que l'origine.

⇒ Les mousquets réglementaires à canon lisse et silex dans les épreuves 1 ou 9 doivent être sans cran de mire. Il est interdit d'enlever le cran de mire fixe (non amovible) existant; mais si le cran de mire peut être enlevé sans modification de l'arme celle-ci peut être utilisée sans celui-ci.

⇒ Interdictions: double détente, rembourrage de crosse ou d'appui joue, nettoyage du canon entre les coups, utilisation d'un long tube de chargement.

⇒ Calibre supérieur à 13,5 mm (0.5315).

B) Fusils Libres (épreuves 2/26, 4/20, 8/17, 14/19/27, 15/24, 16).

Fusils d'origine non classés en réglementaires.

⇒ Système de visée d'époque (à l'exception des viseurs optiques ou à télescope). Viseurs à ouverture (incluant les répliques modernes) autorisés dans la mesure où ils sont conformes à la période de fabrication et au type de l'arme.

NB. En ce qui concerne le dessin des organes de visée, l'époque de fabrication s'étend jusqu'à 1750 (mèche), 1850 (pierre) et 1890 (percussion).

⇒ Les fusils réglementaires de calibre inférieur à 13,5 mm sont autorisés dans les épreuves 4 et 20 et ceux de tous calibres pour les 2, 8, 17 et 24.

C) Pistolets et Revolvers (épreuves individuelles 5/25, 6/18, 7)

Pistolets ou revolvers d'origine avec visée d'époque.

⇒ Le pistolet percussion à 1 coup dans l'épreuve 6 doit avoir des éléments de visée du 19^{ème} siècle: - guidon: tête d'épingle ou lame étroite de largeur maximum 2,03 mm (.080) ou pyramide étroite ou similaire mais pas de type moderne Patridge large, - cran de mire en forme de V ou de U

⇒ Le guidon du revolver d'origine dans l'épreuve 7 peut avoir la hauteur nécessaire pour tirer à 25 m, mais le profil d'origine doit être respecté.

⇒ Le pistolet à silex dans l'épreuve 5 doit avoir un calibre d'au moins 11 mm.

353. Répliques (R)

Une réplique est une reproduction actuelle d'une arme ancienne avec le système de visée, la platine, la crosse et le canon du style d'origine.

Des pièces d'origine peuvent être utilisées. Les marques d'épreuve ne sont pas obligatoires.

A) Répliques Fusils Réglementaires (épreuves 1, 3, 8/17)

Répliques de fusils et mousquets réglementaires suivant de près le modèle militaire d'origine avec ses spécifications et tolérances.

⇒ Le pas et le nombre des rayures doivent être conformes à l'original, mais leur profondeur peut être différente.

⇒ En respectant type et dessin d'origine, de légères modifications sont permises au cran de mire et au guidon pour adaptation aux distances de tir.

⇒ Les répliques de mousquets réglementaires à canon lisse et silex ayant un cran de mire, ne sont pas admises dans l'épreuve 1.

⇒ Interdictions: double détente, rembourrage de crosse ou d'appui joue, nettoyage du canon entre les coups et utilisation d'un long tube de chargement.

⇒ Calibre supérieur à 13,5 mm (0.5315).

B) Répliques Fusils Libres (épreuves 2/26, 4/20, 8/17)

Répliques de fusils non classés en réglementaires. Le pas et le nombre des rayures doivent être conformes à l'original, mais leur profondeur peut être différente.

⇒ Système de visée d'époque (à l'exception des viseurs optiques ou à télescope). Viseurs à ouverture (avant et arrière) autorisés dans la mesure où ils sont conformes à la période de fabrication et au type de l'arme.

NB. En ce qui concerne le dessin des organes de visée, l'époque de fabrication s'étend jusqu'à 1750 (mèche), 1850 (pierre) et 1890 (percussion).

⇒ Les répliques de fusils réglementaires de calibre inférieur à 13,5 mm sont autorisées dans les épreuves 4 et 20 et ceux de tous calibres pour les 2, 8, 14, 15, 16, 17, 19 et 24.

C) Répliques Pistolets et Revolvers. (épreuves 5/25, 6/18, 12/13)

Répliques de pistolets ou revolvers avec visée du type de l'époque.

⇒ La réplique de percussion à 1 coup admise dans l'épreuve 6 doit avoir des éléments de visée du 19^{ème} siècle: - guidon tête d'épingle ou lame étroite de largeur maximum 2,03 mm (.080) ou pyramide étroite ou similaire mais pas de type moderne Patridge large - cran de mire en forme de V ou de U

⇒ Le guidon du revolver réplique dans l'épreuve 12 peut avoir la hauteur nécessaire pour tirer à 25 m, mais le profil d'origine doit être respecté.

⇒ Les extrémités du tenon du guidon à queue d'aronde du revolver réplique doivent être au ras du canon.

⇒ La forme des rayures du revolver réplique est libre.

⇒ Le pistolet à silex dans l'épreuve 5 doit avoir un calibre d'au moins 11 mm.



354. Armes à mèche (origine et réplique)

A) Mousquets à mèche origine (épreuves 14(O), 15(O), 16(O) et 27).

Mousquets d'origine à mèche et canon lisse respectant les spécifications suivantes:

Portugais primitif ou style japonais avec une crosse réduite similaire à une crosse de pistolet et destinée à s'appuyer à la joue au lieu de l'épaule. Cran de mire à fente étroite et guidon pyramidal ou en coin vertical. Le remplacement des systèmes de visée de remplacement doivent suivre ces spécifications.

B) Mousquets à mèche réplique (épreuves 14(R), 15(R), 16(R), 19, 24).

Mousquets répliques à mèche et canon lisse respectant l'une des deux spécifications suivantes:

⇒ Portugais primitif ou japonais avec une crosse réduite similaire à une crosse de pistolet et destinée à s'appuyer à la joue au lieu de l'épaule. Cran de mire à fente étroite et guidon pyramidal ou en coin vertical.

⇒ Européen avec une crosse d'épaule et souvent, dans sa forme militaire, avec un appui en forme de fourche. Cet appui n'est pas autorisé lors des compétitions MLAIC. Les dioptries réglables ne sont pas permis, mais les hausses trouées fixes ou les tubes de visée de style contemporain fixés au canon sont autorisés.

C) Pistolets à mèche

Les pistolets à mèche sont des versions raccourcies du mousquet japonais

D) Mèches

L'extrémité allumée de la mèche dans une boîte de sécurité pendant le chargement.

La mèche doit être assurée pour ne pas être projetée au départ du coup.

E) Retubage

Le retubage des canons lisses des mousquets japonais est permis pour des raisons de sécurité, mais sans modification de l'aspect extérieur et des caractéristiques historiques. Les armes retubées ne sont autorisées que dans les épreuves répliques.

F) Equipes

S'il y a moins de 4 tireurs en mousquets à mèche origine, ils seront autorisés à tirer dans la catégorie réplique

G)

Les répliques pistolet à mèche ne sont pas admises dans l'épreuve 5(R).

355. Divers

⇒ Les pistolets à silex (O) & (R) utilisés pour la compétition 5 COMINAZZO doivent avoir un calibre minimum de 11 mm.

⇒ Pour empêcher l'utilisation des revolvers en pistolet à 1 coup, les concurrents devront charger au moins 5 chambres pour chacune des 2 premières séries.

⇒ Le barillet peut être enlevé de l'arme **sauf pour charger**.

⇒ Les parties principales des répliques (canon, platine et barillet) peuvent être en acier inoxydable.

⇒ Les canons à âme chromée sont autorisés pour les répliques des fusils de tir au plateau.

356. Munitions.

A) Poudre

⇒ Poudre: uniquement poudre noire manufacturée chargée obligatoirement par doses individuelles préparées en emballages séparés.

⇒ Poudre d'amorçage : poire limitée à un maximum de 16 gr de poudre.

B) Bourres

⇒ Les bourres plastiques sont interdites, elles seront en papier, tissu ou feutre.

C) Balles

⇒ Les balles: doivent être d'un type associé à l'arme d'origine

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Armes à mèche et à silex | balle ronde uniquement |
| Pistolets rayés à percussion | balle ronde uniquement |
| Revolvers à percussion | balles rondes ou balles Picket. |
| Fusils réglementaire à percussion | balle à expansion du type d'origine. |
| Fusils libres à percussion (1) | ronde ou tout type de balle allongée |

Aucun balle pré - rayée dans une arme non prévue pour cela. Aucune balle de style moderne ou wadcutter sauf prévue en (1).

357. Accessoires.

A) Bretelle

doit être d'origine ou réplique d'un modèle d'origine. Les modèles modernes réglables dont ceux à un seul point d'attache ne sont pas autorisés. Uniquement modèle de bretelle réglementaire dans les épreuves 1, 3, 9 10. Sur les fusils d'origine prévus sans attaches de bretelle, les bretelles de transport fixées par courroies ou cordages sont autorisées (adjonction d'anneaux interdite).

B) Pommeau

doit être d'origine ou la reproduction d'un modèle d'origine. Il doit être utilisé uniquement sur une arme conçue pour cet accessoire.

C) Entonnoirs et tubes de chargement

utilisables sauf pour les épreuves de fusil réglementaire (1,3,9,10) ou seul un entonnoir court de 10 cm est permis.

D) Baguette de nettoyage

utilisable, sauf dans les épreuves 1, 3, 9 et 10.

E) Habillement

pas de restrictions pour les tireurs.

358. Réparations.

⇒ Réparations obligatoirement faites comme à l'époque de fabrication de l'arme.

⇒ Batteries ou surfaces de batteries obligatoirement faites de métaux ferreux.

⇒ Les matériaux modernes, tels que fibre de verre ou résine époxy, ne doivent pas être utilisés pour le bedding des canons. Les matériaux tels que colle animale et sciure de bois utilisés jadis sont autorisés.

359. Information.

Le palmarès des championnats MLAIC inclura des renseignements sur les fabricants et les calibres des armes des 6 premiers de chaque épreuve. Pour informer les nouveaux tireurs, il leur sera aussi demandé les renseignements suivants: balles (type, poids, calibre), poudre (type, charge), viseur (cran ou oeillet).


360.ÉPREUVES FUSILS ET MOUSQUETS.
361. N°1 MIQUELET

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°9 GUSTAV ADOLPH (O) | Tir debout à 50m sur cible C200 |
| Arme: Mousquet réglementaire - Canon lisse - Silex | | Viseur: Origine - Pas de cran de mire. |

362.N°2 MAXIMILIEN

| | | |
|--|---------------------------------|---|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°26 WEDGNOCK (O) | Tir couché à 100m sur cible C50 |
| Arme: Fusil libre - Rayé - Silex - Tous calibres | | Viseur: Contemporain y compris le style des répliques |

363. N°3. MINIE

| | | |
|--|------------------------------|---|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°10 PAULY (O) | Tir couché à 100m sur cible C50 |
| Arme: Fusil réglementaire - Percussion - Calibre sup. à 13,5 mm | | Viseur: Origine (modifications mineures autorisées) |

364. N°4.WITHWORTH

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°20 RIGBY (O+R) | Tir couché à 100m sur cible C50 |
| Arme: Fusil libre - Percussion - Non qualifié N°3 | | Viseur: Contemporain y compris le style des répliques Oeilletons AV et ARR si compatibles avec période de fabrication |

365. N°8. WALKYRIE

| | | |
|------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Épreuves Dames Individuelles (O&R) | Équipe n°17 AMAZONES 3 t..(O+R) | Tir couché à 100m sur cible C50 |
| Arme: Fusil libre ou réglementaire | | Viseur: selon libre ou réglementaire. |

366. N°14. TANEGASHIMA

| | | |
|---|---|--|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°s 19 NAGASHINO 4 t(O+R) et 27 NOBUNOGA 3t.(O) | Tir debout à 50m sur cible C200 |
| Arme: Mousquet(O) crosse de joue - Mèche - Canon lisse - Tous calibres.- Mousquet libre (R)- Mèche - Canon lisse - Tous calibres | | Viseur: Contemporain y compris le style des répliques. |

367. N°15. VETTERLI

| | | |
|---|------------------------------------|--|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n°24 PFORZHEIM (O+R) | Tir debout à 50m sur cible C50 |
| Arme: Fusils ou mousquets - Mèche - Silex - Percussion | | Viseur: suivant règles de chaque arme utilisée |

368. N°16. HIZADAI.

| | | |
|---|--------------|--|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Pas d'équipe | Tir genou à 50m sur cible C200 |
| Arme: Mousquet(O) crosse de joue - Mèche - Canon lisse - Tous calibres.- Mousquet libre (R)- Mèche - Canon lisse - Tous calibres | | Viseur: contemporain incluant le style des répliques |

369. Épreuves armes d'épaule par équipe.

| Dénomination | Nombre de tireurs | Règles |
|-------------------|-------------------|---------------------------|
| N°9 GUSTAV ADOLPH | 4 | N°1 Miquelet (O) |
| N°10 PAULY | 4 | N°3 Minié (O) |
| N°11 VERSAILLES | Combiné 9 et10 | |
| N°17 AMAZONES | 3 | N°8 Walkyrie (O + R) |
| N°19 NAGASHINO | 4 | N° 14 Tanegashima (O + R) |
| N°20 RIGBY | 4 | N° 4 Whitworth (O + R) |
| N°24 PFORZHEIM | 4 | N° 15 Vetterli (O + R) |
| N°26 WEDGNOCK | 3 | N° 2 Maximilian (O) |
| N°27 NOBUNOGA | 3 | N° 14 Tanégashima (O) |

370. ÉPREUVES ARMES DE POING.
371. N°5 COMINAZZO

| | | |
|---|----------------------------------|---------------------------------|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n° 25 WOGDON (O+R) | Tir debout à 25 m sur cible C50 |
| Arme: Un coup - Canon lisse - Silex (calibre + 11 mm) ou mèche (O) | | Viseur: contemporain. |

372. N°6 KUCHENREUTER

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Épreuves Individuelles (O&R) | Équipe n° 18 BOUTET (O) | Tir debout à 25 m sur cible C50 |
| Arme: Un coup - Pistolet percussion - Canon rayé - Tous calibres | | Viseur: contemporain 19 ^{ème} siècle |

373. N°7. COLT

| | | |
|---|--------------|--|
| Épreuve Individuelle (O uniquement) | Pas d'équipe | Tir debout à 25 m sur cible C50 |
| Arme: Revolver percussion - Origine uniquement | | Contemporain. Hauteur guidon illimitée mais profil d'origine |

374. N°12. MARIETTE

| | | |
|--|------------------------------------|--|
| Épreuves Individuelle (R uniquement) | Équipe n° 13 PETERLONGO (R) | Tir debout à 25 m sur cible C50 |
| Arme: Revolver percussion - Réplique uniquement | | Contemporain. Hauteur guidon illimitée mais profil d'origine |

375 Épreuves armes de poing par équipe.

| Dénomination | Nombre de tireurs | Règles |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| N°13. PETERLONGO | 4 | N°12. Mariette (R) |
| N°18. BOUTET | 4 | N°6 Kuchenreuter (O) |
| N°25. WOGDON | 4 | N°5 Cominazzo (O + R) |



400 COMPÉTITIONS PLATEAU.

401.EPREUVES PLATEAU.

402. N°21 MENTON.

| | | |
|----------------------|---------------------------------------|--|
| Individuel (O) & (R) | Fusil à silex . Tous calibres. | 25 plateaux à 3 postes en 60 min, 25 ^{ème} plateau au centre. |
|----------------------|---------------------------------------|--|

403. N° 22. LORENZONI.

| | | |
|----------------------|--|-----------------------------------|
| Individuel (O) & (R) | Fusil à percussion . Tous calibres. | 25 plateaux à 5 postes en 60 min. |
|----------------------|--|-----------------------------------|

404. N° 23. HAWKER.

| | |
|---------|--|
| Épreuve | Équipe (O) & (R) composée de 2 N°21 et 2 N° 22 |
|---------|--|

410. RÈGLES DE TIR PLATEAU

411. Stands.

- Postes de tir au niveau du toit du local du lanceur.
- Poste de tir marqué par un carré ou un rond de 70 cm (approximativement).
- Pour le tir silex (Menton), 3 postes à 5 m en arrière du point d'intersection de la trajectoire du plateau avec le niveau du poste. Un poste au centre, et un de chaque côté à 60°.
- Pour le tir percussion (Lorenzoni), 5 postes à 8 m en arrière du point d'intersection de la trajectoire du plateau avec le niveau du poste. Un poste au centre, un de chaque côté à 35° et un de chaque côté à 70°.
- Une table de chargement sera placée à quelques mètres derrière chaque poste.
- Chaque fois que possible, un système puller acoustique sera utilisé.

412. Lanceurs.

- Le point de sortie du plateau et la position approximative de son atterrissage doivent être marqués, de façon à être visibles de tous les postes.
- Le lanceur doit être réglé pour une portée du plateau à 60 m (+- 5 m) du point d'intersection de la trajectoire du plateau avec le niveau du poste de tir. La hauteur du plateau sera de 2 m à 10 m en avant de ce point d'intersection.
- Un mauvais fonctionnement du lanceur sera signalé à l'arbitre de stand qui décidera de changer de lanceur, de continuer ou d'arrêter l'épreuve.

413. Plateaux.

Modèle standard utilisé pour la fosse olympique.

414. Spectateurs.

- Placés au moins à 3 m derrière les tables de chargement.
- Les spectateurs ne doivent pas parler aux tireurs ou les assister d'une quelconque manière.

415. Arbitrage.

- Le tir est contrôlé par un chef de stand aidé de 3 arbitres pour le décompte.
- Les arbitres signalent chaque plateau manqué en levant chaque fois le bras.
- Le chef de stand observe le signe des arbitres et, en fonction de la majorité en cas de désaccord, annonce clairement le résultat de façon à être entendu par tous.

416. Règles de tir.

- Série de 25 plateaux en 60 minutes.
- Un seul coup tiré par plateau.
- Fusils à canons doubles utilisables si un seul canon est chargé à la fois.
- Le nombre de ratés de tir autorisés sera le suivant :
 - o Trois par série silex.
 - o Un par série percussion.
 - o Un pour chaque série de barrage (silex ou percussion).
- Pour chaque raté de tir autorisé, un plateau supplémentaire sera lancé au même poste.
- Dans le cas d'une défaillance mécanique de l'arme (autre qu'un problème de mise à feu) il sera accordé un "raté autorisé" supplémentaire.
- Un tir avant "pull" sera compté comme un manqué.
- Avant le début de chaque série, un plateau d'essai sera lancé pour être vu par tous les tireurs de la série.
- Le changement ou la réparation d'un lanceur sera suivi du lancement d'un plateau d'essai.
- Si un plateau n'est pas lancé immédiatement au signal "pull", le tireur peut refuser de tirer. Il doit manifester clairement son refus en levant son arme.
- Pour chaque série, les postes seront attribués par tirage au sort. Pour chacun des tireurs, le premier coup doit être tiré dans l'ordre tiré au sort puis les coups suivants dans n'importe quel ordre dès que le tireur est prêt.
- Après chaque coup, les tireurs se déplacent au poste suivant dans l'ordre inverse des aiguilles d'une montre.
- Les tireurs doivent avoir l'autorisation du chef de stand avant d'annoncer "pull".
- Mis à part un incident technique, le tir doit se poursuivre sans interruption. Le chef de stand peut interrompre le tir en raison du mauvais temps pour reprendre ensuite la série à l'endroit où elle a été interrompue.
- Si un tireur n'est pas présent à l'appel de son nom au début de la série, il sera à nouveau appelé trois fois en l'espace d'une minute, puis le tir commencera sans lui. Il ne sera autorisé à tirer par la suite que si une place est disponible dans une autre série.
- Dans le cas de sérieuse panne mécanique d'une arme ne pouvant être réparée avant la fin de la série, le tireur doit quitter la série et sera seulement autorisé à compléter son tir si une place est disponible dans une autre série. Si son arme est réparée avant la fin de la série, il peut reprendre le tir avec la permission du chef de stand mais perdra les coups non tirés dans le temps limite de la série.
- Après un raté de tir, l'arme peut être déchargée ou tirée après autorisation du chef de stand.
- Le nombre normal maximum de tireurs inscrits dans une série est de 4 pour l'épreuve 21 (Manton) et 6 pour l'épreuve 22 (Lorenzoni). Si cela est absolument nécessaire, le nombre peut être porté respectivement à 6 et 8, mais le temps imparti sera majoré de 10 minutes par tireur au-dessus de 4 en 21 et de 6 en 22.

417. Barrages plateau.

- Les égalités pour les 3 premières places individuelles seront résolues par le premier plateau manqué, en tirant successivement :
 - Silex : 1 plateau de chacun des 3 postes
 - Percussion : 1 plateau de chacun des 5 postes.
 Si les 2 tireurs manquent, ils continuent au poste suivant.
- Les égalités pour le classement par équipes seront résolues par un compte à rebours. L'équipe gagnante sera celle qui aura la série ininterrompue la plus longue en partant de la fin.

418. Armes.

- Fusils à percussion ou silex, réglementaires ou civils, à canon lisse simple ou double de tous calibres. Les répliques comportant un "choke" sont interdites.
- Les sabots de crosse faits en cuir ou autre matériau d'époque (pas de caoutchouc) sont autorisés. Toute autre adjonction à la crosse est interdite.
- Une arme origine doit être sans modification. Une arme réplique est une copie moderne d'une arme ancienne.



419. Chargement.

- Seule la poudre noire manufacturée est autorisée.
- Les plombs ne doivent pas excéder 2,5mm de diamètre.
- Les charges ne doivent pas dépasser les valeurs normales prévues par les tables pour le calibre de l'arme avec un maximum de 6,5 gr de poudre noire (3,5 drams) et 35 gr de plombs (1,25 oz).
- Les charges de poudre doivent être conditionnées individuellement dans des conteneurs séparés.
- Les poires à poudre d'amorçage doivent contenir moins de 16,2 gr de poudre (250 US grains).
- Les charges de plombs doivent être préparées dans des conteneurs individuels.

420. DÉROULEMENT DES TIRS PLATEAU.

Le chargement n'est possible qu'à la table prévue pour cette opération.

- Lors des déplacements entre les tables et le poste de tir, l'arme doit être tenue avec le canon vers le haut.
- L'amorçage est permis uniquement au poste de tir avec le canon dirigé vers le lanceur.
- Le distributeur d'amorces est recommandé pour les armes à percussion.
- Les armes ne doivent être armées qu'au poste de tir et prêt à tirer.
- L'utilisation des bretelles est interdite.
- A tout instant, les armes doivent être manipulées avec le plus grand soin.
- Une arme non utilisée doit être placée au râtelier et ne doit pas être touchée sans l'autorisation du propriétaire.
- Un tireur ne peut tirer qu'à son tour et après le lancement du plateau.
- Viser ou tirer le plateau d'un autre tireur est interdit.
- Le fusil peut être épaulé ou non avant d'annoncer "pull".
- Le tir doit être effectué depuis l'intérieur des marques du poste.
- Lunettes de sécurité et protecteurs d'oreilles doivent être portés pour tirer.
- Quand le tireur est prêt, il peut - avec l'autorisation du chef de stand - annoncer "pull" ou "prêt" mais rien d'autre.
- Un plateau sera déclaré touché quand, après avoir été correctement lancé et tiré, au moins un morceau visible s'en détache.
- Un plateau sera déclaré "**manqué**" et compté zéro, si :

| |
|--|
| il n'est pas touché pendant son vol |
| le tireur n'a pas tiré pour la raison suivante arme à la sûreté ou au cran de chargement, oubli de charger, d'amorcer, de fermer complètement l'arme, perte de l'amorçage, plateau non vu, raté de tir en excès sur le nombre autorisé. |
| le tireur a touché la platine avant l'inspection de l'arbitre après un raté de tir ou un incident technique. |

- Que le tireur ait tiré ou non, un plateau sera déclaré "**no bird**" et un autre plateau sera lancé, si :

| |
|--|
| le plateau se casse au lancement |
| le vol n'est pas droit, est irrégulier ou trop lent |
| deux plateaux ou plus sont lancés ensemble |
| le plateau est d'une couleur différente du précédent |
| le plateau est lancé avant "pull" |
| le plateau n'est pas lancé immédiatement après "pull" et le tireur lève son arme pour refuser le tir |
| un raté de tir ou un incident est du à l'avarie de l'arme, de la platine ou du chien |
| le tireur a été visiblement gêné par une tierce personne. |

421. Réclamations

- Si un tireur ou son responsable d'équipe n'est pas d'accord sur un plateau déclaré manqué, il doit immédiatement réclamer en levant le bras et en criant "protest". Le chef de stand suspend le tir, consulte les arbitres et donne la décision finale qui doit être transcrite dans le registre de stand.
- Il n'est pas permis de récupérer un plateau pour vérifier s'il a été touché.
- Si un tireur ou son responsable d'équipe n'est pas d'accord avec son résultat, il doit immédiatement déposer une réclamation auprès du chef de stand qui consultera les arbitres et donnera ensuite clairement la décision définitive.
- Un appel contre la décision du chef de stand peut être déposé par écrit auprès du Jury, mais cet appel ne pourra jamais concerner le résultat d'un plateau dont la décision est définitive.
- Si un tireur, un responsable d'équipe ou un officiel remarque une irrégularité, il doit en avertir immédiatement le chef de stand qui doit prendre les mesures nécessaires pour remédier à la violation des règles. Si cela n'est pas possible, une réclamation doit être déposée.

422. Sanctions

Tous les tireurs doivent connaître le règlement et accepter à l'avance toute sanction qui pourrait résulter d'une violation des règles ou d'un non-respect des décisions du chef de stand

Tout plateau tiré avec une arme ou une munition non conforme sera compté manqué.

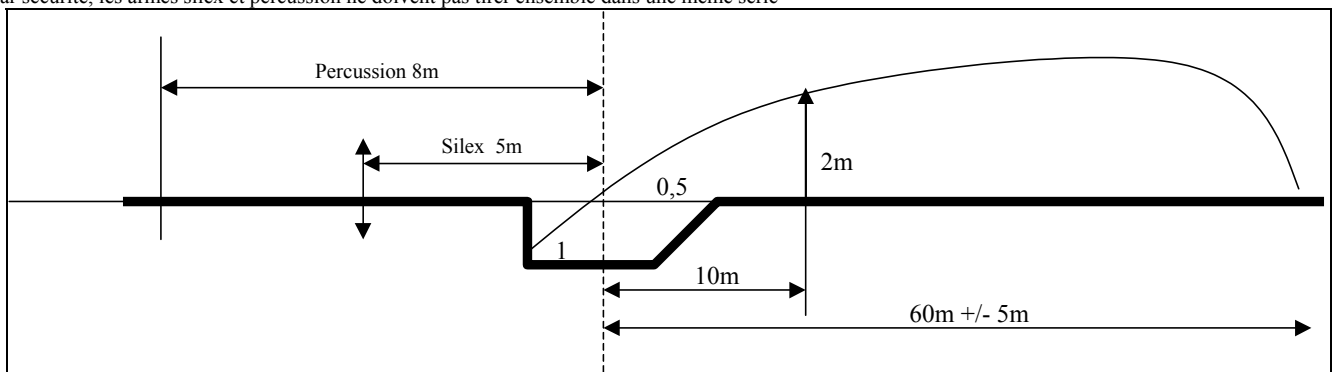
Un tireur qui enfreint délibérément le règlement sera disqualifié.

Si un tireur gêne un autre tireur par son attitude, sa conduite ou ses paroles, il recevra un avertissement du chef de stand et s'il récidive, il sera pénalisé de 1 ou 2 points de son résultat en accord avec le Jury.

Si un tireur déclenche un coup avant d'atteindre son poste de tir, ce grave manquement aux règles de sécurité entraînera sa disqualification.

423.

Par sécurité, les armes silex et percussion ne doivent pas tirer ensemble dans une même série





500. RÈGLES DE SÉCURITÉ ARMES ANCIENNES.

| 501. INTERDICTION FORMELLE DE FUMER SUR LE PAS DE TIR | |
|--|---|
| MANIPULATION DES ARMES | <p>502. Tir d'amorces et flambage interdits avant le signal "OUVREZ LE FEU". Amorçage avec le canon en direction du bas des cibles.</p> <p>503. Armes désamorçées et en sécurité pendant les "cessez le feu temporaire"</p> <p>504. Armes déchargées au signal "cessez le feu" et avant de quitter le pas de tir.</p> |
| POUDRE | <p>505. Poudre en vrac interdite sur le pas de tir. Charges conditionnées individuellement dans des conteneurs séparés. Poudre placée à l'abri du soleil Poudre des poires d'amorçage limitée à une quantité de 16,2 gr (250 US grains)</p> <p>512. Charge n'excédant pas la dose prévue par la table de chargement appropriée</p> <p>520. Poudre noire manufacturée est seule utilisable à l'exclusion de tout autre produit.</p> |
| AMORCES | <p>506. Amorces protégées d'un éclatement accidentel dû à la chaleur ou aux étincelles. Amorces en quantité minimum et dans une boîte fermée pendant le tir.</p> |
| CHARGEMENT | <p>507. Balle refoulée fermement contre la charge pour éviter un éclatement du canon.</p> <p>521. Après chargement, chambres des revolvers obturées avec de la graisse.</p> |
| MÈCHE | <p>516. Extrémité allumée de la mèche dans une boîte de sécurité pendant le chargement. Mèche assurée pour ne pas être projetée au départ du coup.</p> |
| PROTECTION | <p>508. Lunettes de sécurité obligatoires (teintées ou non). Verres correcteurs autorisés</p> <p>509. Protections auditives obligatoires pour les tireurs et les arbitres de pas de tir.</p> <p>515. Protections obligatoires entre tireurs pour les épreuves d'armes à mèche ou silex.</p> |
| ÉTAT DES ARMES | <p>510. Armes d'origine en condition de tir sûre</p> <p>511. Armes répliques d'une fabrication sérieuse et en condition de tir sûre.</p> <p>519. Le tireur est responsable du bon fonctionnement de ses armes et équipements.</p> |
| INCIDENT | <p>513. Lors d'un raté de tir, conserver l'arme pointée vers la cible pendant au moins 1 minute, puis, ne jamais se tourner vers une autre direction.</p> <p>514. Si vous n'arrivez pas à résoudre un incident prévenir l'arbitre avant toute action</p> <p>518. Si incident de chargement, demander à l'arbitre l'autorisation de vider l'arme.</p> |
| SPECTATEURS | <p>517. Spectateurs placés au moins à 3 m derrière les postes de tir et restant calmes. personne en dehors de l'arbitre ne peut parler aux tireurs pendant le tir.</p> |

600. ORIGINE DU NOM DES ÉPREUVES.

| | |
|------------------------------|--|
| Miquelet | Premier silex espagnol avec ressort extérieur de fabrication solide et fiable. |
| Maximilien | Empereur d'Autriche (1459-1519). Aurait été le premier à utiliser une arme à mèche. |
| Minié Paul Étienne | Capitaine français qui créa en 1849 la balle à expansion pour faciliter le chargement. |
| Whitworth Sir Joseph | Ingénieur (1803-1887) qui améliora la fabrication et développa le tir à longue distance. |
| Cominazzo | Célèbre famille d'armuriers italiens du 16 ^{ième} et 17 ^{ième} siècle. |
| Kuchenreuter | Célèbres armuriers de Regensburg connus pour leurs pistolets (1626 à nos jours). |
| Colt | Créateur du premier revolver à percussion fabriqué à grande échelle. |
| Walkyrie | Femme guerrière des sagas nordiques. |
| Gustav Adolph | Roi de Suède, fut le premier à doter ses troupes de la cartouche papier. |
| Pauly | Officier suisse (1766-1817) créateur de la première cartouche à percussion centrale. |
| Versailles | Premier match international tiré au Tir National de Versailles en mai 1968. |
| Mariette | Célèbre fabricant belge de pistolets "pepperbox". |
| Peterlongo | Armurier autrichien (1826-1898) qui œuvra sur l'évolution vers les armes à cartouche |
| Tanegashima | Île japonaise où les premiers fusils à mèche apparurent en 1543, apportés par un vaisseau portugais échoué par un cyclone. |
| Vetterli | Inventeur (1822-1882) du fameux fusil suisse modèle 1869. |
| Hizadai | Position de tir à genou japonaise pour le tir à mèche. |
| Amazones | Célèbres guerrières de la mythologie. |
| Boutet Nicolas | Meilleur fabricant d'armes (1761-1833) de Napoléon à la manufacture de Versailles. |
| Nagashino | Bataille pour le pouvoir (1575) au Japon gagnée par les arquebusiers de Nobunaga. |
| Rigby John | Armurier de Dublin, célèbre pour ses armes à longues distances entre 1862 et 1865. |
| Manton Jean et Joseph | Célèbres armuriers anglais |
| Lorenzoni | Créateur italien des premiers silex à répétition à Florence de 1683 à 1733. |
| Hawker Lt Col | Célèbre tireur sportif et chasseur, auteur d'un livre renommé sur le tir. |
| Pforzheim | Vieille ville médiévale où la société locale fondée en 1540 tint son premier championnat international en 1561 |
| Wogdon | Armurier londonien de la fin du 18 ^{ième} , spécialisé dans les armes de duel. |
| Wedgnock | Complexe de tir de la fédération britannique d'armes anciennes. |
| Nobunaga Oda | Vainqueur de la bataille de Nagashino. |